

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
Mercredi 11 décembre 2024 - 20H00
Salle de réunion de la Communauté de communes
47120 Duras**

Nombre de membres en exercice : **32** ; Quorum : **17** ; Présents ou représentés : **25** ; Pouvoirs : **0** ; Absents : **7** ;

Présents ou représentés : Mmes et MM DA DALT Alexandre (Auriac sur Dropt) ; GUILLOU Denis représentant VANRECHEM-ROSSETTO Roxane (Baleyssagues) ; DREUX Bernadette, BRETHON Jean-Jacques, NADEAU Jeanine, BECOT Nadine, ROUGE Patrick (Duras) ; SEILLIER Erick (Esclottes) ; KLEIBER Joël, BUGGIN Corinne (Loubès-Bernac) ; LE LANNIC Geneviève, FARESIN Stéphane (Monteton) ; CADIOT Serge, HERAULT Jean-Pascal (Pardaillan) ; DEROUIN Céline (Saint Astier) ; MORVAN Denis (Saint Géraud) ; FOULOU METGE Jean-Jacques (Saint Jean de Duras) ; MAURIN Denis, JAY Michel (Saint Pierre sur Dropt) ; CLAMENT Pierre, CORBEFIN Yannick (Saint Sernin de Duras) ; WOJCIECHOWSKI-GOULARD Sylvie (Sainte Colombe de Duras) ; PENAUD Jean-Philippe (Savignac de Duras) ; PATISSOU Bernard, GATEL Alain (Soumensac) ;

Excusés remplacés ou représentés : Mmes et MM. VANRECHEM-ROSSETTO Roxane (Baleyssagues).

Absents et excusés : Mmes et MM. DELANNE Alain (Duras), CARMELLI Jean-Luc (Saint Jean de Duras) ; BERTRAND Régis, CLERJEAU Aurore (Villeneuve de Duras).

Absents : Mme et MM. BERRY Jean-Paul, BORDIN Jean-Pierre, DE CONTI Christelle (Lévignac de Guyenne).

Personnes invitées présentes : Mmes et MM. ORJUBIN Jannick (Auriac sur Dropt) ; GUILLOU Denis (Baleyssagues) ; DREUX Maurice (Esclottes) ; ZAGO MANET Séverine (Saint Géraud) ; GEOFFRE Bernadette (Savignac de Duras).
Mmes et MM. BOURRET Benjamin (secrétaire général) ; LEROY Sylvie (secrétaire), NIETRZEBA Sarah, Alessandro MIGUEL VENANCIO (Techniciens).

Personnes invitées absentes : LEDOUX Stéphanie (Saint Sastier) ; CHATAING Daniel (Sainte Colombe de Duras).

Presse : BRUNETAUD Guy, REYNIER Edith, PELLETIER Charlotte Journalistes absentes excusées.

Mme DREUX Bernadette, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Duras, accueille les élus présents à ce Conseil.

Mme la Présidente fait appel pour la désignation du secrétaire de séance.

Mme BECOT Nadine est désignée secrétaire de séance.

1 – Approbation du procès-verbal de délibération du 06 novembre 2024

Ce PV est approuvé à l'unanimité.

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 novembre 2024

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

INTERVENTION DE LA CROIX ROUGE

Mme DREUX donne la parole à Mme PRIMA responsable de l'antenne de la Croix rouge de Miramont de Guyenne-Duras qui intervient pour rappeler aux élus l'existence du service de transport solidaire mis en place depuis fin 2022 sur le territoire, qui permet de transporter des personnes grâce à un véhicule électrique et à des personnes bénévoles qui les accompagnent.

Mme PRIMA rappelle que l'antenne de la Croix rouge de Miramont de Guyenne a un service de transport pour les personnes isolées du territoire sans moyen de locomotion. Elle a 9 chauffeurs bénévoles qui peuvent accompagner les usagers à des rendez-vous médicaux, pour faire des courses, voir la famille, etc...

L'association souhaite étendre le service de transport aux bénéficiaires du resto du cœur gratuitement.

La participation demandée pour les autres demandes est de 6 centimes par kilomètre.

Elle indique que l'association a réalisée en 2024, 331 transports jusqu'à fin novembre avec une moyenne de 7 transports par semaine et un pic à 32 transports par semaine au mois de mai. Ils ont parcouru 13 206 km pour l'année 2024.

Mme DREUX indique que c'est un service très important pour le territoire car souvent les taxis refusent de faire des transports de proximité.

Elle remercie la Croix rouge ainsi que les bénévoles pour le service rendu car le territoire n'a pas d'autres solutions de mobilités pour ces personnes.

3 – Intervention de Mme Béatrice Lavit et Mme Virginie Monti, Présidente et Directrice de la CAF Lot-et-Garonne

Mme Béatrice LAVIT, Présidente, et Mme Catherine GES, responsable de l'action sociale de la CAF Lot-et-Garonne interviennent devant le Conseil Communautaire pour présenter les actions de la CAF en Lot et Garonne, en particulier en ce qui concerne la petite enfance.

Elles sont accompagnées de Mme Coralie Comère, Conseillère Enfance/Jeunesse pour le territoire.

Mme LAVIT souhaite excuser Mme MONTI, la Directrice de la CAF, qui n'a finalement pas pu se rendre disponible.

Mme GES présente l'état des lieux du territoire, en particulier en ce qui concerne la situation de la Petite Enfance. Suite à la loi plein emploi du 18 décembre 2023, les Communes sont autorités organisatrices (AO) de l'accueil du jeune enfant et ont l'attribution de nouvelles compétences obligatoires à compter du 01 janvier 2025.

Mais la plupart des missions prévues par la loi sont déjà exercées par le RPE de la Communauté de communes.

Il ressort en particulier de l'état des lieux que l'évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans (101) est en légère augmentation sur la période 2019-2023 (+1,5%), mais que le taux de couverture des offres d'accueil de mode de garde est 59,6%, inférieur à la moyenne nationale (60.3%) et départementale (60.6%).

Il est rappelé que le territoire est le seul du département sans mode d'accueil collectif. Il est également à noter une baisse du nombre d'assistante maternelle de 30% depuis 10 ans. C'est une tendance départementale (-18%) mais elle est plus marquée sur le Pays de Duras.

Mme GES indique la CAF a versé 23 700 € d'aides au fonctionnement du RPE en 2024. Elle indique également que la CAF dispose de moyens nouveaux plus importants dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) nationale pour la période 2023-2027. Ainsi, 1,5 Milliards d'euros supplémentaires ont été alloués à la CAF pour cette période. Cela permet d'apporter un soutien important aux projets locaux notamment.

Mme DREUX excuse Mme FRESSARD, animatrice du REP, qui a eu un empêchement de dernière minute et n'a pas pu être présente.

Mme DREUX indique que la CTG est ouverte à d'autres services que celui de la petite enfance. Il faudrait peut-être avoir un coordinateur à mi-temps sur le territoire pour faire suivre les dossiers et recenser les actions. Il faut trouver la personne qui a le bon profil.

Mme GES indique que la CAF peut cofinancer un poste de coordinateur CTG.

Mme DREUX indique que plusieurs missions se sont ajoutées sur le territoire dernièrement avec le TER et Grandir en milieu rural avec la MSA. Sans une personne affectée à ces dossiers, le territoire passe peut-être à côté de certaines aides.

Mme COMERE indique que l'atout pour le territoire c'est que ce poste peut-être également financé par la MSA.

Mme WOJCIECHOWSKI-GOULARD a participé à une réunion avec le Rectorat et l'idée serait de créer une dynamique autour du projet culturel. Il pourrait aussi y avoir des financements de ce côté là.

Mme DREUX indique que le RPE fonctionne bien, le centre de loisirs fonctionne également bien, il est dynamique. L'espace jeunesse voit sa fréquentation augmenter et il est prévu d'agrandir les espaces dans la maison qui jouxte l'espace jeunesse pour le centre de loisirs avec un espace pour le RPE au rez-de chaussée.

Mme WOJCIECHOWSKI-GOULARD indique que le projet pôle culturel peut y être associé.

Mme GES indique que la CAF participe à hauteur de 24 000 € pour un ETP sur le poste de coordonateur CTG à temps plein, et la MSA peut aussi compléter le financement à hauteur de 30% à priori.

M. BOURRET demande si la participation au poste sera assurée jusqu'en 2027.

Il est répondu que oui.

M. PATISSOU indique que l'action sociale existe sur le territoire mais il manque un coordinateur. Il y a des espaces mais qui ne sont pas forcément mis en avant. Les bénévoles ont des idées sur les communes mais ils se retrouvent bloqués par les démarches administratives.

L'étude CTG a fait ressortir que les administrés veulent s'investir sur le territoire et c'est plutôt positif.

Mme DREUX précise que le territoire perçoit une subvention de la CAF pour la navette du centre de loisirs.

Mme DREUX remercie les intervenantes.

Mme LAVIT, Mme GES et Mme COMERE remercient le Conseil Communautaire de les avoir reçues.

4 – Autorisation de déposer les dossiers de subventions pour le programme de travaux de l'espace petite enfance et centre de loisirs : subventions CAF et MSA

Mme DREUX rappelle que lors des dernières réunions de Bureau et de Conseil communautaire, il a été décidé de démarrer les démarches pour proposer un projet d'aménagement de la maison dite « Pouget », et chiffrer un coût prévisionnel des travaux.

L'objet du projet est d'aménager de nouveaux espaces pour le service Petite Enfance à travers le Relais Petite Enfance, et de faire une extension de Centre de Loisirs / Espace Jeunesses intercommunal.

Ce projet s'inscrit notamment dans la démarche initiée à l'occasion de l'engagement dans la Convention Territoriale Globale signée notamment avec la CAF, les services de l'État et du Département, dont un des objectifs est d'apporter des équipements de qualité pour les familles.

Le programme de travaux prévoit donc de rénover et réaménager le bâtiment d'une superficie de 240 m². Il avait été présenté lors de la dernière réunion du Conseil communautaire.

Il est rappelé que la mission de réaliser des plans de travaux et un premier chiffrage prévisionnel a été confiée au cabinet d'architecte de M. SOBAC.

Au terme de ce travail, un détail estimatif prévisionnel global du programme de travaux a été réalisé.

- Coût prévisionnel des travaux : 410 000,00 € HT

- Honoraires maîtrise d'œuvre : 39 770,00 € HT

- Mission SPS : 2 530,00 € HT

- Bureau de contrôle : 2 700,00 € HT

Le coût total prévisionnel de l'opération de travaux est donc de 455 000 € HT, soit 546 000 € TTC.

A cela peut s'ajouter un montant prévisionnel pour l'acquisition de mobilier à hauteur de 20 000 € HT

Il est également rappelé le coût initial d'acquisition du bâtiment effectuée en 2023 d'un montant de 74 760 €.

A l'occasion de la dernière réunion du Conseil communautaire, il a été décidé de solliciter le financement de l'Etat de la manière suivante :

- DETR (ou DSIL) - 30% de 455 000 €

soit 136 500 €

Il est proposé de modifier le plan de financement prévisionnel du projet, en ajoutant les aides partenaires que sont la CAF et la MSA

Il est donc proposé le plan de financement suivant :

- DETR (ou DSIL) - 30% de 455 000 €	soit	136 500 €
- CAF (au titre de l'aide à la petite enfance) - 12,5% de 475 000 €	soit	60 000 €
- CAF (au titre de l'aide à l'enfance/jeunesse) - 31,5 % de 475 000 €	soit	150 000 €
- MSA (programme Grandir en Milieu Rural) - 10% de 455 000 €	soit	45 500 €
- Autofinancement - 18 % de 475 000 €	soit	83 000 €

M. BOURRET précise que le département a été sollicité pour une subvention FACIL mais il n'a pas de régime d'aide pour ce projet. La CAF a été sollicitée pour deux aides différentes en fonction du projet petite enfance et enfance jeunesse. Une clé de répartition a été définie en fonction de différents critères (horaires d'ouvertures, la surface des locaux,...)

Mme DREUX précise que le mobilier sera également subventionné.

M. BOURRET précise également que la MSA verse la subvention lors du dépôt de dossier et avant même que les travaux soient commencés.

Il est proposé au Conseil communautaire de déposer les dossiers de subvention auprès de la CAF et de la MSA en 2025, sur la base de cette estimation d'avant projet.

Après concertation, le conseil valide à l'unanimité le programme de travaux pour la création d'un espace petite enfance et l'extension du centre de loisirs et autorise le dépôt des dossiers de subvention au titre de la CAF et de la MSA.

5 - Présentation et validation du programme voirie 2025

M. CADIOT et M. MIGUEL VENANCIO présentent le programme de travaux voirie et rappellent la méthode de travail pour l'entretien des routes.

- Il est présenté le programme d'enduit superficiel d'usure pour 2025, suite aux préparations de la voirie réalisées en 2024.

- Il est présenté le programme de préparation des routes et des fossés qui va être réalisé en 2025, en anticipation de l'enduit superficiel d'usure qui sera appliqué en 2026.

M. MIGUEL VENANCIO demande aux Communes si elles ont des endroits où déposer la terre du curage des fossés.

M. CADIOT indique que le curage des fossés de 2024, qui n'a pas pu être réalisé car la pelle était en panne, sera fait avec le programme 2025.

M. MIGUEL VENANCIO indique que la Communauté de Communes a une cuve pour déboucher les ponts.

M. MORVAN demande s'il est prévu de refaire la route qui mène au méthaniseur de Saint Géraud à Lévigac.

M. MIGUEL VENANCIO indique qu'il attendait de voir si le méthaniseur redémarrait son activité car les réparations ne sont pas les mêmes en fonction des véhicules qui l'empruntent.

M. BOURRET indique qu'il a vu dans la presse que le projet évoluait.

Mme LE LANNIC indique que c'est Nicolas GENTE de la SEM AVERGIES qui suit le dossier.

M. PATISSOU indique que lors d'une réunion de TE 47 il avait été évoqué que ce projet est un bel équipement mais qu'il endommage la voirie qui le dessert.

M. MIGUEL VENANCIO précise que cette voirie n'a pas été conçue pour supporter tout ce passage.

M. BOURRET rappelle que, suite au programme d'étude lancé sur les ponts du territoire, des travaux exceptionnels doivent être menés en 2025 sur deux ponts situés sur les communes de Lévigac de Guyenne et de Baleysagues. Il rappelle également que la route en partie effondrée à Saint Astier doit aussi être réparée. Les coûts vont être très importants. Il précise qu'il faudra prioriser les travaux pour le budget.

6 – Attribution et autorisation de signature du marché pour la fourniture d'émulsion

Mme DREUX indique que par délibération du 18 septembre 2024, le Conseil communautaire a autorisé le lancement de la procédure de consultation d'un marché d'appel d'offres ouvert à bon de commande pour la fourniture d'émulsion de bitume à 65% et 69%.

La durée du marché prévue est d'un an renouvelable deux fois, entre 2025 et 2027.
Il s'agit d'un marché à bon de commande.

La consultation a été lancée le 20 septembre 2024. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP et au JOUE. La consultation a également été publiée sur la plateforme de dématérialisation des marchés d'Aquitaine.

Après la date limite de réception des offres, fixées au mercredi 23 octobre 2024 à 17h, cinq propositions ont été reçues :

- LIANTS ROUTIERS ET PRODUITS AQUITAINE
- EUROVIA LIANTS SUD OUEST
- SCOTPA
- COLAS SUD OUEST
- LIANTS SUD OUEST - LSO

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mardi 05 novembre 2024 à 10h.
Chacune des offres reçues ont été ouvertes et analysées. Les cinq offres étaient recevables.

Les critères de choix proposés étaient les suivants :

- Le prix de la prestation 75%
- La valeur technique 25 %

Après analyse des cinq offres, la Commission a décidé d'attribuer le marché au candidat COLAS SUD OUEST.

Le Classement des offres a été le suivant :

- COLAS SUD OUEST : note de 92,33
- LIANTS SUD OUEST - LSO : note de 92,00
- EUROVIA LIANTS SUD OUEST : note de 85,31
- SCOTPA : note de 82,19
- LIANTS ROUTIERS ET PRODUITS AQUITAINE : note de 76,41

M. BOURRET précise que le prix de l'émulsion a baissé par rapport aux deux années précédentes. En 2022 la tonne était à 394,00 € ht. En 2023 et 2024 la tonne était à 555,45 € ht

Le prix au démarrage du marché sera inférieur mais avec une révision de prix semestrielle potentiellement.

Une fois la délibération d'attribution prise en Conseil communautaire, le marché pourra être notifié au candidat. Un avis d'attribution de marché devra être publié. L'ensemble des documents de la procédure devra être envoyée à la Préfecture au contrôle de légalité.

Après concertation, le Conseil approuve à l'unanimité la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché pour la fourniture d'émulsion à l'entreprise COLAS SUD OUEST et autoriser Madame la Présidente à signer le marché.

7 – Attribution et autorisation de signature du marché pour la fourniture de granulats

Mme DREUX indique que par délibération du 18 septembre 2024, le Conseil communautaire a autorisé le lancement de la procédure de consultation d'un marché d'appel d'offres ouvert à bon de commande pour la fourniture de granulats.

Le marché a été divisé en deux lots :

- lot 1 : fourniture de granulats alluvionnaires
- lot 2 fourniture de granulats dioritiques

La durée du marché prévue est d'un an renouvelable deux fois, entre 2025 et 2027.

Il s'agit d'un marché à bon de commande.

La consultation a été lancée le 20 septembre 2024. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP et au JOUE. La consultation a également été publiée sur la plateforme de dématérialisation des marchés d'Aquitaine.

Après la date limite de réception des offres, fixées au mercredi 23 octobre 2024 à 17h, trois propositions ont été reçues :

- SAS ROSPARS a répondu pour le lot 1 uniquement
- LAFARGE a répondu pour le lot 1 uniquement
- CARRIERES DE THIVIERS a répondu pour le lot 1 et lot 2

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mardi 05 novembre 2024 à 10h.

Chacune des offres reçues ont été ouvertes et analysées. Les deux offres étaient recevables.

Les critères de choix proposés étaient les suivants :

- Le prix de la prestation 75%
- La valeur technique 25%

Après analyse des trois offres, la Commission a décidé d'attribuer le marché de la manière suivante :

- lot 1 : la fourniture de granulats alluvionnaires a été attribuée à l'entreprise SAS ROSPARS

Le Classement des offres a été le suivant :

- SAS ROSPARS : note de 97,50
- CARRIERES DE THIVIERS : note de 93,30
- LAFARGE : note de 88,60

lot 2 : la fourniture de granulats dioritiques a été attribuée à l'entreprise CARRIERES DE THIVIERS

L'entreprise a été la seule à répondre.

Une fois la délibération d'attribution prise en Conseil communautaire, le marché pourra être notifié au candidat. Un avis d'attribution de marché devra être publié. L'ensemble des documents de la procédure devra être envoyée à la Préfecture au contrôle de légalité.

M. GUILLOU demande s'il est prévu du calcaire dans le marché.

Il est répondu que non. Le calcaire est commandé en dehors du marché car il y a peu de quantité.

M. MIGUEL VENANCIO indique qu'il va être utilisé un nouveau matériau, du GRH qui est de la grave 0-20 avec du calcaire pour les chemins ruraux.

Après concertation, le Conseil approuve à l'unanimité la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché pour la fourniture de granulats de la manière suivante :

- lot 1 : fourniture de granulats alluvionnaires à l'entreprise SAS ROSPARS
 - lot 2 : fourniture de granulats dioritiques à l'entreprise CARRIERES DE THIVIERS
- et autorise Madame la Présidente à signer le marché.

8 – Attribution et autorisation de signature du marché pour la fourniture d'un tracteur épaveuse avec broyeur avant

Mme DREUX rappelle que par délibération du 18 septembre 2024, le Conseil communautaire a autorisé le lancement de la procédure de consultation d'un marché en procédure adaptée pour la fourniture d'un tracteur avec une machine épaveuse et possiblement un broyeur avant.

Le marché a été divisé en deux lots :

- lot 1 : fourniture d'un tracteur avec reprise sur l'ancien matériel
- lot 2 fourniture d'une épaveuse avec en option un broyeur avant

La consultation a été lancée le 30 septembre 2024. Un avis d'appel public à la concurrence a été dans un journal d'annonce légale. La consultation a également été publiée sur la plateforme de dématérialisation des marchés d'Aquitaine.

Après la date limite de réception des offres, fixées au mardi 05 novembre 2024 à 17h, 6 propositions ont été reçues :

- AGRIVISION pour le Lot 1 et 2
- CHAMBON pour le lot 1 et 2
- CLASS pour le lot 1 et 2
- FOURCADE SAS/FENDT pour le lot 1 et 2
- SASO pour le lot 1 et 2
- NOREMAT pour le lot 2

La Commission « Matériels et travaux » s'est réunie le mardi 19 novembre 2024 à 10h.

Chacune des offres reçues ont été ouvertes et analysées. Les 6 offres étaient recevables.

Les critères de choix proposés étaient les suivants :

- Le prix de la prestation 30%
- La valeur technique 60%
- Service après vente 10%

Après analyse de l'ensemble des offres, la Commission a proposé d'attribuer le marché de la manière suivante :

- lot 1 : la fourniture du tracteur a été attribuée à l'entreprise FOURCADE SAS/FENDT

Le Classement des offres a été le suivant :

- SAS FOURCADE : 95
- Société AGRI 47 : 89,94
- Société CLAAS : 88,50
- Société CHAMBON : 87,20
- Société AGRIVISION : 82,13

- lot 2 : la fourniture de l'épaveuse et du broyeur avant a été attribuée à l'entreprise FOURCADE SAS/FENDT

Le Classement des offres a été le suivant :

- SAS FOURCADE : 93,88
- Société CHAMBON : 93,83
- Société CLAAS : 93,77
- Société NOREMAT : 90,37
- Société AGRI 47 : 88,97
- Société AGRIVISION : 88,93

Mme DREUX indique que M. CADIOT, M. GUILLOU, M. MIGUEL VENANCIO et M. GIBEAUD sont allés voir le tracteur retenu. L'entreprise FOURCADE a fait une proposition très intéressante.

M. CADIOT indique que le tracteur qu'ils sont allés voir est utilisé par une entreprise de prestation voirie avec un broyeur d'accotement. Le rendement est amélioré avec un broyeur avant car il réalise moins de manœuvre et de marche arrière.

Il a été négocié lors de la visite d'avoir des pneus routiers pour le même prix. Il consomme 14 litres à l'heure.
M. GIBEAUD, l'agent qui va utiliser le tracteur l'a essayé et cela s'est bien passé.

M. GUILLOU indique que l'enveloppe prix correspondait et l'entreprise pour réaliser les entretiens est située à Duras.

M. CADIOT indique qu'il est également important de prendre en compte les conditions de travail de l'agent.

Mme DREUX indique que l'entreprise SAS Fourcade a fait une proposition de reprise de l'ancien tracteur Valtra de 14 000 €. Le mari de Mme BERTRAND Emilie employée de la Communauté de Communes souhaite acheter le tracteur car il est agriculteur.

Le Conseil est favorable à ce que M. BERTRAND Florian, agriculteur fasse l'acquisition du tracteur VALTRA.

M. FARESIN indique que l'avantage de cette marque c'est une meilleure reprise au moment de la vente.

Après concertation, le Conseil approuve à l'unanimité la proposition de la commission d'analyse des offres et attribuer le marché de fourniture d'un tracteur avec épaveuse et broyeur de la manière suivante :

- lot 1 : fourniture du tracteur à l'entreprise FOURCADE SAS/FENDT
 - lot 2 : fourniture de l'épaveuse et du broyeur avant à l'entreprise FOURCADE SAS/FENDT
- et autorise Madame la Présidente à signer le marché.

9 – Attribution et autorisation de signature du marché de prestation pour le suivi et l'animation de l'OPAH-RU

Mme DREUX indique que par délibération du 18 septembre 2024, le Conseil communautaire a autorisé le lancement de la procédure de consultation d'un marché d'appel d'offres ouvert pour une prestation liée à la mise en œuvre, à l'animation et au suivi d'une OPAH RU, dans le cadre d'un groupement de commande mené avec la Communauté de communes du Pays de Lauzun.

La durée du marché prévue est de trois ans renouvelable deux fois jusqu'à 5 ans maximum.

Il s'agit d'un marché composite ayant une partie en marché ordinaire comprenant les missions forfaitaires et une partie en accord cadre comprenant les missions de suivi-animation à prix unitaires en fonction du nombre de dossiers prévisionnels.

La consultation a été lancée le 04 octobre 2024. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP et au JOUE. La consultation a également été publiée sur la plateforme de dématérialisation des marchés d'Aquitaine.

Après la date limite de réception des offres, fixées au vendredi 08 novembre 2024 à 17h, 2 propositions ont été reçues :

- Cabinet SOLIHA dont l'antenne est à Agen
- Cabinet SEGAT dont l'antenne est à Bordeaux

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande s'est réunie le lundi 18 novembre 2024 à 14h30 et le Jeudi 20 novembre à 9h sous la forme d'un Jury pour auditionner les deux candidats.

Chacune des offres reçues ont été ouvertes et analysées. Les 2 offres étaient recevables.

Les critères de choix proposés étaient les suivants :

- Le prix de la prestation 30%
- La valeur technique 70 %

Après analyse des deux offres, la Commission a décidé d'attribuer le marché au candidat Cabinet SEGAT - Société d'Etudes Générales pour l'Aménagement du Territoire.

Le Classement des offres a été le suivant :

- Cabinet SEGAT : note de 83,90
- Cabinet SOLIHA : note de 83,20

Le coût financier prévisionnel pour l'ingénierie du programme sera le suivant :

	Montant en € HT par an	Montant en € HT sur la période de l'OPAH RU de 5 ans
Partie fixe forfaitaire pour le suivi et l'animation de l'OPAH RU	18 950 €	94 750 €
Partie unitaire au dossier déposé à l'ANAH	Selon la nature des dossiers de 700 € à 2200 € par logement En moyenne 12 020€ par an	Pour 35 dossiers estimation 60 100 € sur 5 ans

Mme DREUX a une crainte, en raison des difficultés nationales, de ne pas percevoir les recettes pour ce dossier et en a fait part à M. ROSO, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun qui n'a pas de crainte par rapport au versement de ces aides. Elle avait proposé de décaler les courriers d'attribution du marché.

A priori, l'Etat a validé le budget ANAH.

M BOURRET précise qu'il sera toujours possible de rompre le marché avec des pénalités si il y a trop d'incertitudes, voir des baisses importantes de financement sur ce programme.

Mme DEROUIN indique que les taux pour les emprunts immobiliers ont baissés.

M. BOURRET indique que le PIG continue de fonctionner. IL donne comme exemple un des derniers dossiers reçu pour un administré sur la Commune de Saint Sernin, qui a été subventionné à hauteur de 80 % sur un total de travaux de 55 000 € environ.

Une fois la délibération d'attribution prise en Conseil communautaire, le marché pourra être notifié au candidat. Un avis d'attribution de marché devra être publié. L'ensemble des documents de la procédure devra être envoyée à la Préfecture au contrôle de légalité.

Après concertation, le Conseil approuve à l'unanimité la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande d'attribuer le marché pour la prestation liée à la mise en œuvre, à l'animation et au suivi d'une OPAH RU à la Société SEGAT et autorise Madame la Présidente à signer le marché.

10 – Autorisation de déposer les dossiers de subventions pour le financement de l'OPAH-RU auprès de l'ANAH et de la Région Nouvelle Aquitaine

La Communauté de communes du Pays de Duras a choisi de porter une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, avec un volet renouvellement urbain - OPAH-RU à compter du 1^{er} janvier 2025.

La durée prévisionnelle totale de l'opération est de 5 ans.

Dans le cadre de cette démarche, la Communauté de communes a confié la mission de mise en œuvre, d'animation et du suivi de l'OPAH-RU à un cabinet, l'agence SEGAT, suite à une procédure d'appel d'offre organisée dans le cadre d'un groupement de commande avec la Communauté de communes du Pays de Lauzun.

Il est indiqué que la mise en œuvre d'une OPAH ouvre droit à des financements de la part de l'ANAH et de la Région Nouvelle Aquitaine, concernant les prestations d'ingénierie

Les aides de l'ANAH se présentent de la manière suivante :

- A hauteur de 50 % pour la partie fixe, avec un financement à solliciter annuellement
- Pour chaque dossier déposé selon la nature des travaux et la situation fiscale du propriétaire, entre 600€ et 2000 € (« prime à l'accompagnement »).

L'aide de la Région est prévue à hauteur de 20% du coût global prévisionnel, limitée à 10 000 € par an.

Le plan de financement prévisionnel du programme peut être présenté ainsi :

DEPENSES			RECETTES		
Intitulés	Montant (HT)	Montant (TTC)	Intitulés	Montant (HT)	Montant (TTC)
forfait suivi animation sur 5 ans	94 750,00 €	113 700,00 €	ANAH part fixe	47 375,00 €	47 375,00 €
Part unitaire prévisionnelle pour 35 dossiers	60 100,00 €	72 120,00 €	ANAH part unitaire prévisionnelle pour 35 dossiers	46 000,00 €	46 000,00 €
			Région Nouvelle Aquitaine (plafond 20%)	30 970,00 €	30 970,00 €
			CCPD Autofinancement	30 505,00 €	61 475,00 €
Sous-total	154 850,00 €	185 820,00 €			
TOTAL	154 850,00 €	185 820,00 €		154 850,00 €	185 820,00 €

Il est proposé au Conseil communautaire de délibérer afin d'autoriser Mme la Présidente à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès des partenaires cités.

Après concertation, le conseil autorise à l'unanimité le dépôt des dossiers de subventions pour le financement de l'OPAH-RU auprès de l'ANAH et de la Région Nouvelle Aquitaine.

11 – Sollicitation de l'Office de tourisme pour financer une journée pour fédérer les acteurs de l'économie touristique et les vigneron

Mme DREUX indique que le Président de l'office de tourisme du Pays de Duras a proposé à la Communauté de communes de financer l'organisation d'un évènement spécial en janvier 2025. Une journée à la date de la St Vincent pour fédérer les acteurs du tourisme du territoire et les vigneron.

Il a été proposé d'organiser une journée de rencontre le 19 janvier 2025 sur la commune de Savignac de Duras, à la suite de la messe de la St Vincent.

Les objectifs annoncés par M. Blanchet sont :

- Fédérer autour des vigneron qui traversent une crise conjoncturelle, économique et climatique sévère
- Mini-salon des vins avec stand vigneron et dégustation
- Favoriser les rencontres entre les professionnels du tourisme, élus et associations autour des vigneron pour des échanges, création de liens et des partenariats pour favoriser les ventes directes à la propriété ou sur les lieux de vente de proximité
- Mise en valeur de l'oenotourisme label Vignobles et Découvertes

Les partenaires de ce projet sont notamment : Les professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurants, commerçants..., les vigneron, l'association Saint Vincent.

L'Office de tourisme a chiffré de manière prévisionnelle le projet à 6 200 €.

Il sollicite la Communauté de communes pour une subvention exceptionnelle de 4 000 € qui serait à prévoir d'ores et déjà dans le montant de la subvention 2025 à l'Office de Tourisme

Le reste du financement doit être assuré par une subvention de l'association St Vincent et la vente de repas.

M. PATISSOU indique qu'il a été sollicité par M. BLANCHET, Président de l'Office de tourisme pour cette demande, il lui a proposé de présenter le projet devant le Conseil Communautaire.

Il avait été décidé qu'avec la recette de la taxe de séjour, un tiers serait reversé pour des manifestations exceptionnelles à caractère agrotouristique ou touristique sur le territoire. Il paraît intéressant d'aider les vigneron en difficultés.

Cette subvention n'est pas faite pour les aider financièrement mais pour les mettre en relation avec d'autres acteurs du territoire.

M. ROUGE indique que la Communauté de Communes n'a pas vocation à payer des repas.

Mme DREUX indique qu'il va y avoir des retombées médiatiques.

M. ROUGE demande si la subvention sera proratisée s'il y a moins de personnes qui participent au repas.

M. BOURRET indique qu'il est possible d'établir des règles et de plafonner le montant de la subvention à 4 000 €.
Il rappelle les montants de la subvention versée en 2024 à l'Office de Tourisme.

Il précise que l'idée de cette manifestation est de sensibiliser les hébergeurs de tourisme pour qu'ils connaissent mieux les vigneron locaux et qu'ils orientent les touristes vers eux.

M. PENAUD est sceptique car il pense que les vigneron font déjà des salons pour promouvoir leurs produits.

M. DA DALT a le même avis et pense que la date choisie n'est pas à une bonne période. Il pense qu'il peut y avoir d'autres moyens pour se rencontrer que ce repas.

Mme DEROUIN est favorable pour participer financièrement au projet et pour financer éventuellement les repas des vigneron, mais pas des hébergeurs touristiques qui ont déjà des avantages fiscaux sur leurs revenus immobiliers.

Mme NADEAU demande s'il ne faudrait pas élargir ce repas aux autres agriculteurs et éleveurs, qui connaissent aussi des difficultés.

Mme DREUX pense que l'idée de cette journée est également de permettre aux vigneron de promouvoir et vendre du vin ce jour là.

Mme DEROUIN indique que les hébergeurs peuvent offrir une bouteille de vin aux touristes qui séjournent sur le territoire.

M. PATISSOU pense qu'il faut que M.BLANCHET vienne présenter le projet devant le Conseil Communautaire afin qu'il décide s'il souhaite attribuer cette subvention.

M. BOURRET pense qu'il faut se poser la question, est ce que c'est pertinent ou pas de rapprocher les hébergeurs touristiques et les vigneron. Et est ce la bonne façon de la faire ?

Mme BECOT indique qu'il faut voter pour connaître l'avis du Conseil avant de définir des règles pour l'attribution.

Mme DREUX demande qui est pour l'attribution du financement de cet événement organisé par l'Office de Tourisme

Pour : 0

Contre : 15

Abstention : 10

Après concertation, le conseil ne souhaite pas attribuer le financement de cet événement organisé par l'Office de Tourisme.

12 – Proposition de vote de décisions modificatives au budget 2024 de la Communauté de communes et information sur les virements de crédits

Mme DREUX indique que les crédits prévus au budget de l'exercice 2024 étant insuffisants sur certains comptes, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits et votes de crédits supplémentaires ci-après :

VIREMENTS DE CREDITS A L'INTERIEUR DE CHAPITRE

Au Budget principal

Afin de corriger certaines erreurs d'imputations, il est proposé d'effectuer les virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre en 2024 de la manière suivant :

Frais de nettoyage de la Maison « Llabador »

Objet des dépenses et recettes	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article/fct	Somme	Article/fct	Somme
Chapitre 011				
Contrats de prestation	611-020	- 10 000,00		
catalogues-imprimés	6236-7212	-4 000,00		
Divers publicité	6238-7212	- 1 000,00		
Frais de nettoyage			6283-845	15 000,00
Totaux		- 15 000,00		15 000,00

Réimputation éléments de rémunération suite passage M57

Objet des dépenses et recettes	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article/fct	Somme	Article/fct	Somme
Chapitre 012				
Rémunération titulaires	64111-020	-37 000,00		
	64111-410	- 595,00		
	64111-420	- 6 750,00		
	64111-4213	- 350,00		
	64111-511	- 6 900,00		
	64111-7212	- 19 000,00		
	64111-845	- 68 500,00		
Autres indemnités titulaires			64118-020	37 000,00
			64118-410	595,00
			64118-420	6 750,00
			64118-4213	350,00
			64118-511	6 900,00
			64118-7212	19 000,00
			64118-845	68 500,00
Rémunération non titulaires	64111-020	-4 350,00		
	64111-410	-600,00		
	64111-420	-2 200,00		
	64111-511	-500,00		
	64111-60	-4 060,00		
	64111-7212	-1 200,00		
	64111-845	-200,00		
Autres indemnités non titulaires			64138-020	4 350,00
			64138-410	600,00
			64138-420	2 200,00
			64138-511	500,00
			64138-60	4060,00
			64138-7212	1200,00
			64138-845	200,00
Totaux		- 152 205,00		152 205,00

Prévision Maitrise d'œuvre travaux Maison « Pouget »

Objet des dépenses et recettes	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article/fct	Somme	Article/fct	Somme
Chapitre 21				
Réseaux de voirie	21751-845	- 25 000,00		
Travaux et construction bâtiments publics			21318-4213	25 000,00
Totaux		- 25 000,00		25 000,00

Logiciel de gestion de base de donnée - collecte OM

Objet des dépenses et recettes	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article/fct	Somme	Article/fct	Somme
Chapitre 65				
Contribution organisme regroupement	65568-7212	- 10 000,00		
Travaux et construction bâtiments publics			65818-7212	10 000,00
Totaux		- 10 000,00		10 000,00

VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRE (FONGIBLITE M57)

Au Budget principal

Afin de pouvoir disposer des crédits nécessaires au **chapitre 014** « Atténuation de produits », il est nécessaire de prévoir un virement de crédits en 2024 de la manière suivante :

Reversement de fraction de TVA perçu en 2023

Objet des dépenses et recettes	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Chapitre 65				
Contribution organisme regroupement	65568-7212	- 7 000,00		
Chapitre 014				
Reversement fraction de TVA - TH			73951-01	6 500,00
Reversement fraction de TVA-CVAE			73952-01	500,00
Totaux		- 7 000,00		7 000,00

Réimputation comptable

Objet des dépenses et recettes	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Chapitre 013 (recettes)				
RRR sur services extérieurs	619-7212	- 40 000,00		
Chapitre 70 (recettes)				
Ventes autres marchandises			7078-7212	40 000,00
Totaux		- 40 000,00		40 000,00

VOTES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES NECESSITANT UNE DECISION MODIFICATIVE

Au Budget principal

Afin de tenir compte de l'obligation de reverser aux communes le montant de la part CPS de la DGF en 2024, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires en 2024 de la manière suivante :

Articles	Intitulé de l'article	Recettes	Dépenses
Chapitre 74			
741124-020	DGF Dotation d'intercommunalité	20 000,00	
741126-020	DGF Dotation de compensation	6 000,00	
Chapitre 014			
7498-020	Reversement sur dotations		26 000,00
Totaux égaux		26 000,00	26 000,00

Après concertation, le conseil approuve à l'unanimité la proposition de décisions modificatives au budget 2024 de la Communauté de communes.

13 – Autorisation d’engager des dépenses d’investissements avant le vote du budget 2025

Mme DREUX indique que la Communauté de communes a besoin de pouvoir engager éventuellement des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2025.

Par exemple, certaines dépenses de matériels et matériaux qui n’ont pas pu être réalisées en 2024 le seront peut être en début d’année 2025. Cela concerne également potentiellement certains travaux qui pourraient avoir lieu en début d’année.

Mme la Présidente rappelle au conseil la règle qui précise que conformément à l’article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu’à l’adoption du Budget, l’engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d’investissement sont soumis à autorisation de l’organe délibérant, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent.

Après concertation, le Conseil autorise à l’unanimité Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement conformément aux dispositions de l’article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

14 – Proposition de vote d’une motion relative aux conséquences du projet de loi de finances 2025 sur les collectivités locales

Mme DREUX indique que le projet de loi de finances pour l’année 2025 est en cours de débat.

Sous réserve des décisions futures, le projet prévoit notamment des mesures d’économies importantes imposées aux collectivités locales.

A ce titre, la Communauté de communes a reçu des courriers de la part de Département de Lot et Garonne et de la part de l’association des Intercommunalités de France pour l’inviter à se prononcer par une motion pour demander la révision des dispositions actuellement prévues par le projet de loi de finances.

Pour le Département, la motion proposée invite à délibérer pour demander des amendements au projet de loi de finance qui impacterait de manière importante le budget du Conseil Départemental

Pour l’Association de Intercommunalités de France, la motion demandée prendrait la forme d’un appel à revoir l’ensemble des mesures qui concernent les collectivités locales proposées par le projet de loi de finances.

L’Association a mis en œuvre un simulateur permettant d’estimer les conséquences financières des propositions inscrites au projet pour chaque EPCI.

Ainsi, l’Association des intercommunalités de France estime les conséquences budgétaires pour la Communauté de communes de la manière suivante :

- Une perte de recette de 24 000 € au titre de la baisse de 2 points du FCTVA
- Une perte de recette de 18 800 € au titre de la suppression de la dynamique du reversement de TVA en compensation de la suppression de la Taxe d’habitation et de la CVAE
- Une augmentation de dépenses de 29 900 € au titre de l’augmentation de 4 points de la CNRACL

Après concertation, le Conseil délibère à l’unanimité pour voter les motions proposées par le Département de Lot et Garonne et l’Association des Intercommunalités de France.

15 – Questions diverses

Mme DREUX demande s’il y a des questions.

- Information déchets Noël :

Mme LE LANNIC demande s’il serait possible de Communiquer sur le tri des déchets des fêtes (paquets cadeaux, coquilles d’huitres, crevettes,...).

Elle demande si ce serait possible d’avoir un deuxième jeu de clés pour les conteneurs du tri pour pouvoir le prêter au comité des fêtes par exemple.

M. BOURRET demande s’ils ont une carte.

Mme LE LANNIC répond que oui pour les ordures ménagères mais pour le tri il est plus pratique d'ouvrir le conteneur par la trappe lors des grosses manifestations pour jeter le tri sélectif. Elle souhaite également organiser une journée pour que les administrés puissent jeter le tri par la trappe afin de faciliter la manipulation des déchets.

M. KLEIBER indique que ce n'est pas une bonne idée car il faudrait le faire sur l'ensemble des Communes.

Mme DREUX confirme que s'il y a une communication dans ce sens, les autres communes vont être embêtées. Le conseil souhaite rester sur les décisions déjà prises à savoir donner une clé à chaque commune pour qu'elles puissent gérer sous surveillance la mise de gros apports de tri à l'occasion de manifestations importantes

- Travaux d'aménagement dans les Maisons de santé de Duras et de Levignac de Guyenne

M. CADIOT demande si le Docteur GAUVIN va arrêter ses fonctions.

Mme DREUX confirme que le Dr GAUVIN a informé la Communauté de Communes de son départ de la maison médicale le 01 avril 2025.

Il commence à orienter ses patients vers le Docteur JEUNIAUX qui souhaite s'organiser avec une assistante médicale.

Elle indique qu'une partie du territoire de la Communauté de Communes est en ZIP et une autre partie en ZAC. Les deux maisons de santé pluridisciplinaires du territoire sont rattachées au Marmandais et donc en ZAC.

L'attractivité pour les médecins n'est pas la même, un médecin qui s'installe en ZIP peut bénéficier de 50 000€ d'aides à l'installation versés sur les deux premières années, ce qui n'est pas le cas pour une installation en ZAC, où il est prévu une indemnisation de 4 000 € par mois, déduction faite des consultations qu'ils auront réalisés.

Mme DREUX indique que le Docteur Haure-Trochon a annoncé qu'elle cessera son activité au 31 décembre 2025.

Elle précise que certains médecins demanderaient de plus en plus à venir s'installer comme salarié. A la maison médicale de Tonneins, il y a 2 à 3 secrétaires et 6 à 7 médecins qui sont salariés.

Un médecin doit faire 3,5 consultations par heure en moyenne et pour les consultations supplémentaires, le médecin percevra 50 % du tarif de la consultation.

Elle indique que la Communauté de Communes ne percevrait alors plus les loyers des maisons médicales, et elle ajoute qu'il n'est pas possible d'avoir dans le même bâtiment des professions libérales et des salariés.

Mme DREUX propose au Conseil communautaire de demander aux services, peut être Christophe QUETU, de trouver et réunir les informations concrètes à propos des médecins salariés, afin de se préparer à cette éventualité.

Mme NIETRZEBA indique qu'à l'occasion du dernier conseil, il a été évoqué la possibilité de réaliser des travaux d'aménagement pour répondre aux demandes nouvelles des praticiens dans les maisons de santé.

- Dans la Maison de santé de Duras, suite à une demande d'installation d'une Psychologue, il a été envisagé de réaliser quelques travaux pour isoler une salle d'attente et créer un nouveau petit espace de bureau de 12m².

Les interventions d'un menuisier, d'un électricien et d'un plaquiste sont nécessaires :

le montant total des devis est de 2 433,96 € HT.

- Dans la Maison de santé de Léviggnac de Guyenne, à la demande du Dr El Ouahabi, il a été étudié la possibilité de fermer l'espace d'accueil aujourd'hui ouvert sur la salle d'attente de la maison de santé.

Les docteurs demandent à ce que l'espace d'accueil soit plus confidentiel, en particulier suite à l'arrivée d'une nouvelle secrétaire pour le Dr El Ouahabi Mme

Les interventions d'un menuisier, d'un électricien et d'un plaquiste sont nécessaires :

Le montant total des devis est de 5 207,324 € HT

Le Dr El Ouahabi souhaite à court terme que sa secrétaire, Mme Bachelor, soit aussi assistante médicale et puisse réaliser des pré-consultations.

Il demande ce que la Communauté de communes peut faire comme aménagements supplémentaires pour créer un espace dédié à cette tâche sans toutefois augmenter son loyer malgré les surfaces supplémentaires qui lui seront affectés.

Mme DREUX indique que le cabinet d'infirmière de Mme MOTHEs s'est équipé d'une mallette de téléconsultation. Elles sont en train de créer un réseau-avec des médecins à la retraite pour avoir lors de ces consultations un avis à distance.

Un cabinet de téléconsultation va également être installé chez le pharmacien.

Mme DREUX indique qu'il avait été décidé de confier la recherche de professionnels de santé aux communes de Duras et Lévignac. Une annonce est parue depuis 10 mois et il n'y a eu qu'une seule réponse.

M. ROUGE demande si des médecins internes peuvent venir consulter.

Mme DREUX indique que le département va accueillir 60 internes car ils auront l'obligation de faire une dixième année d'étude en tant que médecin junior. C'est peut être une opportunité pour de nouveaux praticiens dans les maisons de santé.

Il faudra pouvoir bien les accueillir et leur trouver un logement. Il faut aussi qu'il y ait des médecins MSU (Maitre de stage des universités).

Elle a eu une conversation avec le Docteur FAGET de MONSEGUR qui est favorable pour être Maitre de stage et loger les internes même s'ils sont sur le secteur de Duras.

Mme DREUX ajoute qu'il faut rassurer la population parce que des solutions sont en train d'être trouvées mais cela est compliqué à organiser et cela prendra du temps.

M. ORJUBIN informe que 2 cardiologues se sont installés pour des consultations à l'hôpital de Marmande.

- Syndicat numérique :

M. CORBEFIN indique que lors de la dernière réunion du Comité Syndical de LGNUM47, il a été indiqué que Orange avait des difficultés à finir les raccordements sur certaines communes.

Il faut prendre contact avec les agents du Syndicat pour signaler les dysfonctionnements

- Réunion du débat budgétaire à Valorizon :

M. KLEIBER indique que les débats autour du budget 2025 de Valorizon sont difficiles puisqu'il a été annoncé des augmentations très importantes du coût de traitement des ordures ménagères et de la TGAP.

Selon les scénarios, le prix à la tonne augmenterait de 31% à 42%.

Il ajoute que la situation financière du Syndicat n'est pas bonne. L'exploitation des centres d'enfouissement coûte très cher et coutera de plus en plus cher en post exploitation.

M. BOURRET indique qu'une réunion a été organisée avec les Présidents et Directeurs pour essayer de limiter les conséquences financières de la situation. Le vote du budget de Valorizon a été déplacé à début 2025.

Mme DREUX demande s'il y a d'autres questions.

Pas d'autre question.

La séance est levée à 23h30

Approuvé et arrêté en séance du 19/02/2025

La Présidente
Bernadette DREUX



La secrétaire de séance
Nadine BECOT

